



LE SERVICE PUBLIC DE PROXIMITÉ

REFORME TERRITORIALE Une réforme sans queue ni tête !

Le gouvernement actuel, comme ses prédécesseurs, s'évertue à multiplier les réformes, en particulier celle de l'organisation territoriale.

FORCE OUVRIERE n'est pas opposée à des réformes, si elles ont un sens et une utilité pour nos concitoyens et à condition qu'elles soient acceptables par les agents.

Pour citer seulement les principales :

- La Réate (Réforme de l'Administration Territoriale de l'Etat) 1 et 2 depuis 2010 qui a entraîné la disparition des directions ministérielles au profit des DDI (Interministérielles) et la fusion de directions régionales ministérielles (exemple la DREAL fusion des DRE (Equipement), DRIRE (Industrie) et DIREN (Environnement)).
- La Loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) qui a notamment créé les communes nouvelles (fusion de petites communes) et instauré les métropoles.
- La Loi de délimitation des régions qui fusionne les régions administratives (passant de 22 à 13) ainsi que les différents services régionaux de l'Etat et des collectivités.
- La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui met en place les maisons de service au public à travers les schémas d'amélioration de l'accessibilité aux services de public créant des structures hybrides de service public.
- Enfin, les différents comités interministériels aux ruralités réunis 3 fois (le dernier le 20 mai 2016) qui veulent réinstaurer des implantations de service public après des années de suppression de ces mêmes services.

Toutes ces réformes ont été systématiquement basées sur l'objectif de réduction des dépenses publiques par la suppression d'effectifs et de baisse budgétaire.

GARANT DE L'ÉGALITÉ DES DROITS



Pour FORCE OUVRIERE, le préalable à toute réforme des services de l'Etat doit se faire sur un débat de fond qui pose les questions « Quelles missions de service public » et « quelle organisation ? »

Toutes ces réformes ont profondément modifié l'organisation des services déconcentrés de l'Etat aboutissant à des fusions de directions et de services qui entraînent des suppressions de postes et amplifient la dégradation des conditions de travail.

Pour l'accompagner, de nombreux textes complémentaires ont été édités comme le décret portant charte de déconcentration qui donne le pouvoir aux Préfets de région pour organiser les services ministériels de l'Etat.

Ou encore la circulaire du Premier ministre du 24 juillet 2018 présentant une panoplie de mesures qui vont à nouveau bouleverser l'organisation territoriale des services publics et déstabiliser les agents.

En effet, les Préfets proposent au 1er Ministre une organisation des services publics déconcentrés qui pourra être différenciée d'un département à un autre.

FORCE OUVRIERE s'est opposée à ces textes et réformes car le transfert progressif de la mise en œuvre des politiques publiques nationales vers les régions affaiblit la capacité des ministères à porter leurs propres politiques.

Ces réformes vont entraîner la casse des statuts particuliers de corps avec une interministérialité qui avance à marche forcée pour préparer une gestion régionale.

FORCE OUVRIERE affirme que cette régionalisation de l'action publique va engendrer à terme des choix différents suivant les régions et créer des inégalités de droit tant pour les usagers que pour les agents publics.

Pour exemple la création de la collectivité européenne d'Alsace qui non seulement affaiblit la République mais annonce aussi la disparition des départements.

De plus, FORCE OUVRIERE considère que l'évolution numérique ne doit, en aucun cas, remettre en cause ni l'égalité des droits des usagers ni celle des fonctionnaires.

Pour notre organisation syndicale le « tout numérique » ne pourra jamais remplacer le contact direct nécessaire entre l'agent public et l'utilisateur.

Nous considérons cependant que l'évolution numérique, présentée comme un outil améliorant les conditions de travail des fonctionnaires, exige un débat de fond sur son développement. L'interaction du numérique et des nouveaux modes de travail doit également être objet de vigilance syndicale notamment au regard du télétravail, du travail déporté, du travail sur sites distants.

Pour FORCE OUVRIERE le télétravail doit avant tout bénéficier à l'agent, il ne doit pas devenir un palliatif à la fermeture de sites et se traduire par des pénalités dans la carrière professionnelle.

Plus que jamais, la cohésion sociale ne peut être garantie que par un service public républicain de portée nationale. Les problèmes de sécurité, l'éducation, la transition écologique ainsi que les politiques sociales et de l'emploi doivent être initiées et portées par les ministères y compris pour leur déclinaison.

FORCE OUVRIERE est attachée à l'égalité du service rendu aux citoyens et à l'égalité des droits. FORCE OUVRIERE rejette toute volonté de régionaliser l'action publique et de l'adapter au regard de préoccupations régionales ou lobbies locaux.

Pour FORCE OUVRIERE, le service public de proximité est essentiel car il est le garant de la cohésion sociale.

**LE 6 DECEMBRE 2018
JE VOTE FO
JE SAIS POURQUOI**